social. [illegible] M. HERRIOT, de telles paroles n'avaient été prononcées au Parlement français. La Chambre de la Restauration avait agité la question de la religion pour le peuple. Aujourd'hui on spécule le catholicisme. M. Forgeot a été [illegible] dangereux pour le catholicisme (appl. extrême gauche, bruit à droite).

Cette discussion politique et religieuse provoque quelque effervescence, mais M. HERRIOT est doué d'une voix puissante. Il domine le tumulte et déclare que le discours de M. Forgeot a été la confirmation du discours dans lequel Paul Boncour affirmait que la reprise des relations avec le Vatican signifiait que nous voulions [illegible] les idées libérales en Europe (appl. à l'extrême gauche. Vives protestations).

M. HERRIOT. — Il est important qu'il soit dit ici que la religion ne doit pas servir à empêcher par la contrainte le progrès des idées libérales.

M. Herriot est vivement applaudi à l'extrême gauche en plaidant la cause de la C. G. T. Il termine en affirmant que le Parti Radical-Socialiste [illegible] que l'amour du pays et qu'il fait pleine confiance au point de vue extérieur à M. Briand, qui pendant la guerre a mûri les fruits de la victoire. Au point de vue intérieur il se borne à émettre des espérances (appl. à gauche).

On discute les ordres du jour

La clôture [illegible] par de nombreux députés est votée à mains levées.

Le Président donne lecture des ordres du jour déposés.

1. Par M. François Arago et Fleury-Ravarin, ainsi conçu : La Chambre approuvant les déclarations du Gouvernement, confiante en lui pour affirmer les droits de la France d'accord avec nos Alliés et assurer, par le maintien de l'union nationale entre tous les républicains dans le respect des lois de la République, repoussant toute addition passe à l'ordre du jour.

2. Par MM. Laurent [illegible] d'Etchepare, presque identique au premier.

3. Par Pressemane et ses collègues Socialistes exposant le programme du Parti.

M. Lauraine se rallie à l'ordre du jour de M. Arago.

M. Raoul PERET annonce qu'il a reçu de M. Forgeot un quatrième ordre du jour ainsi conçu :

« La Chambre, comptant sur le Gouvernement pour poursuivre d'accord avec nos Alliés la réalisation effective et rapide des trop justes réparations que le traité de Versailles a accordées à la France, pour maintenir vis-à-vis des Soviets l'attitude de dignité maintes fois approuvée par elle, pour [illegible] de 1923 son autorité la reprise des relations avec le Vatican et suivre une politique conforme au sens des élections du 16 novembre 1919, passe à l'ordre du jour. »

M. VARENNE, député socialiste du Puy-de-Dôme parlant sur les ordres du jour, expose au milieu d'un vacarme considérable, les raisons pour lesquelles ses amis ne peuvent donner leur confiance au gouvernement. Comme il reproche à M. Léon Daudet et à ses amis de dissimuler leur drapeau, M. Léon Daudet proteste.

M. Léon DAUDET. — Toutes nos réunions électorales se terminaient aux cris de : « A bas la République ! Vive le Roi ! » Chaque matin, l'« Action Française » demandait le retour à la monarchie.

La controverse entre M. DAUDET et VARENNE se poursuit dans le bruit.

Les Socialistes refusent la confiance

VARENNE. — La majorité de cette Chambre ne correspond plus à l'opinion du pays (applaudissements à l'extrême-gauche et sur divers bancs à gauche). Le gouvernement ne peut y trouver qu'une majorité provisoire. Nous ne sommes prêts à dresser une politique résolument républicaine, nous ne pouvons, comme M. Herriot, vous accorder une confiance provisoire. Provisoirement, nous vous refusons la confiance (applaudissements à l'extrême-gauche ; exclam. sur divers bancs).

La clôture des discours sur les ordres du jour est votée à main levée.

L'ordre du jour de confiance est voté à mains levées

La priorité sur l'ordre du jour ARAGO, impliquant la confiance, est votée par 462 voix contre 77.

L'ordre du jour est voté à mains levées au fond.

Les prochaines interpellations et discussions

La Chambre fixe son ordre du jour.

Elle fixe à vendredi prochain les interpellations d'Inghels et de Mouret sur la crise du chômage ; au vendredi 11 février les interpellations Barthe, Lesachet, Duval, sur la meunerie, et met à l'ordre du jour de mardi la discussion de la Commission des marchés sur les rhums.

M. Charles DUMONT, rapporteur général, demande qu'à partir de mardi soir, la Chambre discute sans désemparer le budget qui aurait dû être voté à temps, comme le pays le demandait au mois de décembre ; la discussion générale étant réservée au moment de la discussion des budgets des affaires étrangères et de la guerre.

M. DOUMER. — Le gouvernement est entièrement d'accord avec la Commission dont il vous demandera d'adopter les importantes économies faites dans l'intérêt du pays. Le régime des crédits provisoires est un régime de désordre auquel il faut mettre fin (Applaud.).

La discussion du budget de 1921 est donc inscrite à l'ordre du jour de mardi, après l'affaire des rhums.

La séance est levée à 19 heures 55. Séance mardi à 15 heures.

Le Cabinet du Ministre de l'Agriculture

Paris, 22 janvier. — M. Lefebvre du Prey a constitué ainsi son cabinet : chef du Cabinet, M. B. Ledoux, Sous-Préfet, directeur du Cabinet du Préfet du Pas-de-Calais ; chargé de la direction des services du cabinet, M. Boissel, docteur en droit, ancien chef-adjoint du Cabinet du garde des sceaux, Ministre de la Justice ; chef-adjoint, M. Brasart, ingénieur agronome ins. ec. [illegible] du crédit agricole ; chef du secrétariat particulier, M. Bamboud, Sous-Préfet ; attaché parlementaire, M. Mercuroi, ingénieur agricole.

Monsieur Bourdin, profiteur

IL A VOLÉ UN DEMI-MILLION A SON PATRON ET DÉTOURNÉ DIX MILLE KILOS DE SUCRE.

Bruxelles, 21 janvier. — La police a arrêté François Bourdin, 45 ans, et son épouse, sujets Français.

Bourdin, qui était employé dans une maison de commerce du Havre, a dérobé à son patron la somme de 500.000 francs. Bourdin a avoué avoir également détourné au Havre un wagon de 10.000 kilos de sucre expédié par la Belgique pour le ravitaillement de la population française.

A SOMAIN

Une audacieuse tentative d'évasion à la gendarmerie

EN MALANDRIN, PERCEUR DE PLAFOND, VOULAIT FILER PAR LES TOITS

M. Garotte, surveillant à la distillerie [illegible] et Cie, à Somain, surprenait l'autre jour en flagrant délit de vol un certain Raoul Normand, [illegible] âgé de 29 ans, qui enlevait un paletot de [illegible] et divers outils.

Normand fut arrêté par la gendarmerie et enfermé dans la chambre de sûreté de la caserne de gendarmerie.

Or vers 10 heures du soir, le gendarme de planton, Maurice, entendant un bruit insolite semblant provenir du toit. Il prêta l'oreille. Quelqu'un était en train de démolir les combles du bâtiment voisin.

Soupçonnant le prisonnier de faire des siennes, M. Maurice, avec d'autres gendarmes, courut à la chambre de sûreté. Elle était vide. Un trou dans un coin du plafond indiquait le chemin qu'avait pris le prisonnier pour se donner de l'air. A l'aide d'une échelle, les gendarmes gagnèrent le trou et s'engagèrent à la poursuite du loin prisonnier qu'ils découvrirent blotti dans un coin sous les combles. Il lui restait qu'à enlever quelques tuiles pour être libre.

Normand fut replacé dans une autre cellule et surveillé de près, après qu'on lui eut dressé procès-verbal pour tentative d'évasion et bris de prison.

A LA COUR D'ASSISES DU NORD

Un [illegible] de Renaix est condamné à cinq ans de détention

IL ÉTAIT, DANS CETTE VILLE, PLUS ENNEMI QUE NOS ENNEMIS

[illegible] Lefèvre [illegible], âgé de 39 ans, né à Renaix (Belgique) domicilié [illegible] Fresnes, qui était [illegible] au moment de l'occupation.

On lui reproche d'être mis volontairement à la solde de l'ennemi quand celui-ci entreprit la démolition de l'usine des Forges de Denain.

L'accusation lui reproche aussi de s'être montré très dur envers les travailleurs civils dont il était le chef d'équipe. Il serait devenu plus redouté que les gradés allemands. En dehors de ces faits, on en relève d'autres plus graves au point de vue de la guerre. Sachant que les Allemands avaient besoin de cuivre, il ramassait tout ce qu'il pouvait trouver et il leur signala une cachette qui en contenait 300 kilos. Il se vanta d'avoir eu pour ce fait, 3000 marks de récompense.

Enfin, il tâcha de déprimer la population déjà si éprouvée en colportant de fausses nouvelles de victoires allemandes, en exagérant celles-ci ou en applaudissant au succès des armes ennemies quand il entendait sonner les cloches de la ville de Denain.

Dejaeghère nie les faits qui lui sont reprochés. Il n'a jamais été condamné en France. Sa conduite et sa moralité sont mauvaises.

DEJAEGHERE EST CONDAMNÉ A CINQ ANS DE DÉTENTION.

Une femme aide sa fille à supprimer son enfant

ELLES ONT ÉTÉ ACQUITTÉES

Les accusées sont les nommées Marguerite Dechef, 18 ans, née à Merbecque, arrondissement d'Hazebrouck, y demeurant ; Julienne Couché, femme Dechef, mère de [illegible].

L'infanticide fut commis à la fin du mois de novembre 1919. Marguerite Dechef, après avoir longtemps nié, dut avouer sa culpabilité.

Le docteur Samson, médecin-légiste, qui a examiné Marguerite Dechef, a fourni un rapport concluant à sa culpabilité.

La femme Dechef a aidé sa fille dans l'accomplissement de l'acte criminel.

Après plaidoiries de Mes Escoffier et Pilalempin, Marguerite Dechef et Julienne Couché, femme Dechef, ont été ACQUITTÉES.

AU CONSEIL DE GUERRE DE LILLE

Une affaire d'intelligences avec l'ennemi à Douai

RENAUD EST CONDAMNÉ A CINQ ANS DE DÉTENTION ; LEFEVRE A UN AN DE PRISON AVEC SURSIS ; MASCLET EST ACQUITTÉ.

Hier, à la reprise de l'audience, à 13 h. 30, on continua l'audition des témoins cités par les défenseurs. Ceux-ci vinrent affirmer devant le Conseil de guerre, des faits qui leur étaient favorables, mais qui restaient en dehors de la prévention. A noter cependant que Mme Lévy demeurant à Douai, vint déclarer que Lefèvre avait été le dénonciateur d'une dame Monnet, mais qu'elle se faisait son interprète pour déclarer qu'elle ne lui en voulait pas.

M. le commandant Weber, commissaire du gouvernement, prononce alors son réquisitoire ; il estime que les dénonciations reprochées aux prévenus sont largement prouvées par les témoignages entendus par le rapporteur et recueillis à l'audience. Pour lui, le seul point douteux est de savoir qui, de Renaud, Masclet, Lefèvre a le premier dénoncé aux boches les personnes qui leur avaient permis de s'enfuir.

Après les débats, il affirme que Renaud est le premier coupable, et que les autres n'ont fait que suivre son funeste exemple. Il réclame contre tous les trois l'application de l'article 78, visant le délit de correspondance avec l'ennemi.

En faveur de Renaud, Me Brackers d'Hugo s'appesantit sur ce fait qu'il aurait essayé de dépister les policiers boches qui cherchaient à découvrir le domicile de M. Castermann, et fait une charge à fond sur Plucart et sur Mme Bajeux, à qui il reproche sa conduite durant la guerre, et certaines fantaisies.

Me Moithy, prenant la défense de Masclet, au début de sa plaidoirie, fait immédiatement allusion à la lettre qu'il aurait écrite dans le but d'influencer la déposition du témoin Jules Billet. Il rappelle au Conseil qu'il a agi suivant sa conscience professionnelle, et qu'il n'avait pour but que de provoquer la manifestation de la vérité. Il estime que les billets envoyés à la prison de Ath par Masclet à Jules Billet, où l'on pouvait supposer une menace, n'avaient d'autre but que de l'engager à résister aux interrogatoires de l'officier instructeur allemand, et de sauver ses camarades en cachant leur véritable identité.

Il s'apitoie sur le sort d'un père qui voyait son jeune fils incarcéré avec lui, privé de soins, et de ce fait sur la possibilité éventuelle de son manque de résistance.

Faisant appel aux témoignages, il signale au Conseil, qu'après la libération de son fils, Masclet, qui n'avait jamais joui d'un régime de faveur, a fait preuve de beaucoup de fermeté contre les rigueurs de ses geôliers.

Me Henrotte défendant Lefèvre, met sur la sellette, à plusieurs reprises, Mme Vandenberghe et Mme Bajeux. Il s'efforce de détruire la mauvaise impression produite par les témoignages à l'audience, contre son client, alors que de l'instruction et du rapport, Lefèvre paraissait n'être point gravement compromis.

Après la délibération du Conseil sur les dix-huit questions qui lui étaient soumises, Renaud est condamné à 5 ans de détention ; Lefèvre à un an de prison avec sursis ; Masclet bénéficie d'un jugement d'acquittement.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

Au Dispensaire d'hygiène sociale

Répondant à l'aimable invitation faite par le docteur Ch. Rivière, le distingué directeur des services d'hygiène de la Ville de Roubaix, les membres de la presse locale se sont rendus, jeudi après-midi, rue de Cassel, pour visiter le superbe établissement sanitaire qui y fut créé en décembre 1919 et se trouve maintenant en plein fonctionnement.

Établi, sur l'initiative du docteur Calmette, directeur de l'Institut Pasteur, à Lille, dans l'ancien château Wibaux, racheté par la ville, mais simplement utilisé avant guerre comme crèche municipale, le nouveau dispensaire, justifiant pleinement son titre, offre aux malades les plus fortes chances de guérison et assure l'immunité à leur entourage immédiat. Il se compose d'un superbe pavillon, où l'air et surtout le soleil, pénètrent largement, doté de toutes les installations les plus modernes, aussi que pratiques, salles de consultation, de garde, laboratoire, constituant en un mot un ensemble de prévention médicale complet.

Le comité actuel du dispensaire est ainsi composé : président, M. le docteur Dupré, adjoint (hygiène) ; vice-présidents, MM. René Wibaux, industriel, et Edouard Duquenne, membre du Conseil supérieur de la Mutualité ; directrice, Mme Charles Rivière ; délégué technique, docteur Rivière ; secrétaire général, M. Hirsch, professeur agrégé de l'Université. Ce comité sera complété d'ailleurs par plusieurs notabilités de notre ville, de manière à rendre plus effective encore la propagande qui s'impose pour une telle œuvre, philanthropique au premier chef.

Le fonctionnement du dispensaire est absolument autonome. La ville lui concède cependant le plus large patronage, se traduisant pratiquement par le logement, l'éclairage et le chauffage.

M. Rockfeller, le généreux milliardaire américain, a assuré à l'établissement un premier subside de 50.000 francs. Des subventions sont attendues de l'Etat et du département.

Au point de vue technique, le dispensaire dépend directement de « La Ligue du Nord contre la Tuberculose ».

Mme Rivière est assistée de deux infirmières permanentes. Des consultations médicales sont données régulièrement trois fois par semaine. Tous les travaux de laboratoire sont opérés par les soins des services municipaux d'hygiène.

C'est par les soins de la direction du dispensaire que s'effectue le choix des enfants devant être envoyés dans des colonies scolaires en sanatoria, Berck, Hendaye, Carqueiranne, Royan, etc.

Le système servant de base aux traitements en usage au dispensaire est celui du docteur Roux et 187 établissements de ce type ont été créés en France depuis vingt ans. Les procédés du docteur Roux, appliqués rigoureusement aux Etats-Unis, ont fait tomber la mortalité par tuberculose de 40 % à 18.

En 1920, 432 malades ont passé par le dispensaire, représentant 1.263 visites médicales. 1.236 visites d'infirmières ont été faites à domicile. Enfin, 1.260 enfants ont été envoyés dans les diverses colonies scolaires.

Nous adressons nos sincères remerciements à M. le docteur Dupré, à M. et Mme Rivière, à M. Edouard Duquenne et M. Hirsch, qui nous ont reçus avec la plus grande affabilité et fait les honneurs de l'établissement modèle auquel ils ont donné le meilleur de leur cœur.

Une inauguration officielle du dispensaire d'hygiène sociale aura lieu au printemps.

P'TIT QUINQUIN AU MIEL

CHEZ LES EMPLOYÉS

Mardi soir, 18 courant, a eu lieu, au siège de l'Union des Syndicats de Roubaix et environs, boulevard de Belfort, 78, une réunion organisée par la Bourse du Travail de Roubaix, avec le concours des camarades Pourchez, délégué de la Fédération Nationale des Syndicats d'Employés, A. Roux, trésorier de l'Union départementale des Syndicats ouvriers du Nord, et du secrétaire des employés de Lille.

Cette réunion avait pour but de créer à Roubaix un syndicat d'employés, affilié à la C. G. T., ce, afin de répondre au désir de nombreux camarades qui, depuis quelque temps nous en avaient demandé la création et dont les adhésions nous étaient déjà parvenues.

Au cours de cette réunion, la Commission du Syndicat des employés de commerce et d'industrie de Roubaix et environs fut nommée, et le bureau est d'ores et déjà constitué comme suit :

Secrétaire, Fernand, François ; secrétaire adjoint, Henri Bracq ; trésorier, Ad. Delattre.

La nouvelle Commission fait un pressant appel à tous les employés conscients de leur devoir syndical et les invite à venir en nombre grossir les rangs de ceux qui ont déjà donné leur adhésion.

Les adhésions pourront être adressées au camarade secrétaire F. François, Bourse du Travail de Roubaix, 78, boulevard de Belfort lequel se tiendra à la disposition des adhérents tous les jours de 6 heures à 7 heures et demie du soir, les samedi après-midi et dimanche matin, de 9 heures à midi.

ÉLECTION DU CANTON DE LA BASSÉE

VOTE DES RÉFUGIÉS

Les électeurs du canton de La Bassée, réfugiés à Roubaix, qui désireraient prendre part à l'élection pour la nomination d'un conseiller d'arrondissement, sont informés que dimanche prochain, 23 janvier courant, une urne sera disposée à cet effet, à la Mairie, salle Pierre de Roubaix.

Les intéressés pourront y déposer leur bulletin de vote de 9 heures du matin à 15 heures.

Ils peuvent, dès maintenant, réclamer des enveloppes au bureau des Elections, dans lesquelles ils mettront leur bulletin, conformément à la loi du 18 octobre 1919.

CHOCOLAT

CARDON

CAMBRAI

CONCOURS LITTÉRAIRE

La « Muse de Nadaud » organise un grand concours littéraire qui sera clos le 25 avril prochain. Ce concours qui est doté de nombreux prix, dont plus de 1.000 francs en espèces, comprendra sept sections :

1. Sonnet régulier : abba. abba. ccd. ede.
2. Ode.
3. Chanson française.
4. Poèmes divers (en français) à forme fixe, ballade, rondeau, rondel, lai, virelai, sonnet libre, etc.
5. Poèmes libres de 100 à 150 vers.
6. Chanson patoise.
7. Prose : Nouvelle de 300 lignes maximum.

Sujets imposés au choix des concurrents : La mère et l'enfant. La mère. L'enfant. La famille en général. La famille nombreuse.

Pour renseignements, s'adresser par correspondance au président de la « Muse de Nadaud », 70, place de la Liberté, à Roubaix.

AMICALE TURGOT

La réunion générale de l'Association amicale des Anciens élèves de l'Institut Turgot, aura lieu le dimanche 23 janvier, à 10 heures précises, à l'amphithéâtre de l'Institut Turgot, 73, rue du Collège, Roubaix.

Le Comité compte sur la présence de tous à cette réunion, où seront discutées des questions importantes.

AMICALE DES ARTS

Aujourd'hui samedi, à 19 heures, à l'école, 130, rue de [illegible], réunion du Comité directeur et des Commissaires.

Ordre du jour important.

SECTION DE TIR. — Demain dimanche, de 9 heures à midi, séance d'entraînement à la carabine. Distribution des prix de la dernière poule de tir.

Commissaires de service : Charles Farvacque et F. Arnout, [illegible].

La Vie Ouvrière

Dans l'Imprimerie

Les ouvrières et ouvriers de l'Imprimerie s'étaient donné rendez-vous, hier, à la Bourse du Travail pour connaître les résultats des réunions mixtes au sujet de leur demande d'augmentation de salaire.

La salle était comble et les explications de Masson, secrétaire délégué, furent saluées d'acclamations nourries.

L'ordre du jour suivant fut adopté à l'unanimité :

Les ouvriers et ouvrières de l'Imprimerie réunis à la Bourse du Travail, [illegible] :

Après avoir entendu les explications de leur camarade Masson, secrétaire général, sur la deuxième réunion mixte ;

Adressent leurs vives félicitations à leurs délégués ;

S'inspirant des difficultés de la situation actuelle, décident d'accepter les conditions de l'accord intervenu, c'est-à-dire de porter l'indemnité de vie chère de 3 fr. 50 à 5 fr. à partir du 1er janvier ;

Réservent la question des heures supplémentaires, qui ne pourront être faites sans bénéficier de l'indemnité de vie chère ;

Convaincus que les améliorations obtenues sont la conséquence de leur cohésion ;

Se séparent aux cris de : Vivent les Syndicats de l'Imprimerie ! Vive la Fédération du Livre !

Après les remerciements de Masson pour les félicitations qui furent votées pour les délégués, le président mit aux voix le deuxième ordre du jour ci-après, protestant contre le jugement de dissolution de la C. G. T. :

Les ouvrières et ouvriers de l'Imprimerie de Lille, réunis en assemblée générale extraordinaire à la Bourse du Travail, le 21 janvier.

Regrettant profondément les divisions sur les questions de tendances qui se produisent actuellement dans les organisations syndicales, à l'heure où l'Union de tous est plus que jamais nécessaire ;

Protestent énergiquement contre le jugement arbitraire prononçant la dissolution de la C. G. T., et sont convaincus que le Prolétariat tout entier se dressera contre cette iniquité aux cris de : Vive l'Union des Travailleurs ! Vive la C. G. T. !

Comme le premier, cet ordre du jour fut adopté par acclamations.

:: Convocations ::

AUJOURD'HUI

AUX OUVRIERS DU GAZ

Samedi 20 janvier, à 5 h. 30, 224, Grande Route de Béthune, 224, réunion pour tous les ouvriers du gaz de l'usine de Loos. Présence indispensable. L'ordre du jour à discuter étant très important.

DIMANCHE

MONTEURS DE CHAUFFAGE CENTRAL

Dimanche 21 janvier, à 10 heures du matin, réunion pour tous au siège, rue de la Clef, 32. Ordre du jour très important. Présence indispensable.

SECLIN

CUIRS ET PEAUX

Dimanche 23 janvier 1921, à 5 heures du soir, réunion de tous les adhérents du Syndicat de Seclin au siège, estaminet Veuve Lemaire, Grand'Place.

Les camarades Deroy et [illegible] y assisteront.

ROUBAIX

CHAMBRE SYNDICALE DE L'AMEUBLEMENT de Lille, Roubaix, Tourcoing et environs

Une réunion générale aura lieu à Roubaix, au Café Belle-Vue, rue Neuve le lundi 24 janvier 1921, à 17 heures 30. Au cours de cette réunion, M. Gaffier, vice-président du syndicat général des Entrepreneurs de Roubaix, prendra la parole pour expliquer le mécanisme des nouveaux impôts.

Questions très importantes à l'ordre du jour. Présence indispensable.

Pour la Chambre syndicale :
Le secrétaire administratif, F. HULAND.

A TOURCOING

SYNDICATS DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Les travailleurs des différentes catégories du bâtiment et des travaux publics sont invités à assister à la grande conférence qui aura lieu le mercredi 26 janvier au siège du Syndicat, salle de la Maison du Peuple, 105, rue de la Cité.

Le camarade ROUESTE, secrétaire à la propagande de la Fédération des Travailleurs du Bâtiment, y fera l'exposé de la situation économique actuelle, il y traitera également la question du chômage dans le bâtiment et les travaux publics.

Vu l'importance de cette conférence éducative, la Commission espère que tous les syndiqués se feront un devoir d'y assister et d'y amener leurs camarades de chantiers et d'ateliers.

Car il est nécessaire plus que jamais, vu la crise économique que nous traversons que les travailleurs se groupent de plus en plus et marchent en rangs serrés, pour affronter les luttes à venir, sous les plis de la bannière syndicale. Camarades tous à la conférence.

Le secrétaire : Jules PACQUET.

SYNDICATS DES MÉTAUX

Les sections : chauffeurs, conducteurs, mécaniciens, mouleurs, électriciens, métallurgistes, chaudronniers, manœuvres, etc., sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu demain dimanche, à 9 heures du matin, rue de la Cité, 105.

Le secrétaire : Léon DELOSTERE.

COMMISSION ARBITRALE DES LOYERS

Le tirage au sort des assesseurs de la neuvième commission arbitrale des loyers de l'arrondissement de Lille (cantons de Roubaix-Est et Ouest), aura lieu dans la salle du prétoire de la Justice de Paix de Roubaix, rue du Grand-Chemin, 45, le lundi 24 janvier 1921, à onze heures et demie.

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Le ministère des Finances met en vente, au prix de 0 fr. 25, une notice à l'usage des contribuables et donnant des renseignements sur les impôts, sur les revenus, contribution foncière, évaluations, modes divers de paiement des impôts directs, enregistrement des baux, locations verbales, droits de timbre, taxes postales et télégraphiques.

En dépôt dans les perceptions des contributions directes.

LA TROISIÈME CONFÉRENCE DES ANNALES

Ce soir, à 17 h. 15, 65, rue de Soubise, M. Henri Bidou parlera d'Alfred de Musset.

Mlle Colonna Romano et M. Roger Gaillard, de la Comédie-Française, interpréteront plusieurs poèmes et « Proverbes » de Musset.

Les portes de la salle seront fermées à 17 h. 15.

ARRESTATION D'UN REPRIS DE JUSTICE

Le nommé Anatole Reumann, 31 ans, mécanicien, condamné en 1917 à 3 ans de prison, fut emmené en Belgique par les Allemands, en octobre 1918. Il profita de la période de trouble qui suivit l'armistice, pour s'évader. Il a été reconnu et arrêté hier à Roubaix, par le service de la sûreté, puis remis en liberté provisoire.

TOURCOING

LE CHARBON A DOMICILE

Aujourd'hui samedi, secteurs 10 et 11.

MANIFESTATION DU SOUVENIR

Demain dimanche, à 10 heures 30, rue plaque commémorant le souvenir des Anciens Elèves morts à la guerre, sera inaugurée à l'école Michelet, rue du Printemps.

AU COMITÉ DE RAVITAILLEMENT

Dépôt de Vêtements et Chaussures 87, rue du Haze (Amicale)

LIQUIDATION DES STOCKS. — Grande baisse sur les articles mis en vente : Chaussures pour hommes, chaussures pour enfants (pointures 28 seulement), layettes, caleçons, chaussettes, gants, cache-nez, chandails, gilets de chasse, pardessus pour jeunes gens, manteaux et robes pour fillettes, cuir en vrac, semelles et talons en cuir, tissus au mètre.

Les magasins sont ouverts tous les jours, de 9 h. 30 à 12 h. 30 et 2 h. à 4 h. 30.

AU COMITÉ D'ALIMENTATION

Tous les jours, aux Halles, vente libre de : Beurre, 10 fr. le kilo. — Confitures, 1.40 et 2.50 le pot. — Chocolat, 1.80 les 250 gr. — [illegible] Gruyère, 7.80 le kilo. — Saucisse, 0.30 pièce. — Margarine, 7.50 le kilo. — Cuirs : semelles pour femmes et enfants, 2.50, 3 fr. la paire ; Talons pour hommes, femmes et enfants, 1 fr. et 0.75 la paire.

Vente libre de vin rouge, 1.70 le litre ; vendredi de 8 à 12 h. 30, [illegible] de 2 h. à 4 h. 30, jaunes et vertes.

Vente libre de pommes de terre, 1er choix, [illegible] fr. [illegible].

Vente libre de chaussures, [illegible] de l'Egalité [illegible].

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

CYCLISTE TAMPONNÉ. — Le cycliste Mayer, [illegible], 25 ans, a été tamponné par une automobile inconnue. Blessures peu graves, heureusement. Ce jeune homme habite rue des Cinq-Pierres.

DEUX CHUTES. — Un maçon, Alfred Vroye, 25 ans, est tombé de l'échelle sur laquelle il travaillait au chemin de la Rache, rue [illegible]. Le médecin a constaté une entorse de l'articulation tibio-tarsienne gauche, une contusion de la jambe et une blessure à la tête.

— Un jeune porteur de pains de la Coopérative « L'Humanité », est tombé en voulant descendre de voiture. Une contusion violente de la région sterno-pectorale gauche l'obligera à chômer un certain temps.

PROCÈS-VERBAL. — Une contravention a été relevée à la charge d'Arthur [illegible], mécanicien, rue des Fleurs, qui, lundi, vers 12 h., pédalait rue de Tourcoing avec une bicyclette dépourvue de plaque d'identité et de lanterne allumée.

ALLOCATIONS TEMPORAIRES AUX HABITANTS PRIVÉS DE RESSOURCES ET AUX RÉFUGIÉS. — Le paiement des secours en argent pour la période du 20 au 31 décembre 1920, aura lieu au Bureau de Bienfaisance, le mardi 25 janvier, dans l'ordre ci-après :

De 1 à 4.000 (cartes roses) de 9 h. à midi ; de 4.000 à 8.000, [illegible] de 14 h. à 16 h.

Les retardataires, de 11 h. à midi.

MÈRES DE FAMILLES NOMBREUSES. — Une première distribution de secours à prendre sur le produit de la journée Nationale des mères de familles nombreuses doit avoir lieu prochainement. Les personnes désirant y participer doivent se faire inscrire à la Mairie, bureau de l'Office Social, jusqu'au 28 janvier courant.

Conditions à remplir : 1. être de nationalité Française ; 2. avoir 5 enfants vivants sous le toit maternel [illegible].

PUPILLES DE LA NATION. — Suivant instruction reçue de l'Office Départemental des Pupilles de la Nation, seuls, les pupilles nécessiteux âgés de moins de 13 ans resteront qualifiés pour recevoir à partir du 1er trimestre 1921, une subvention d'entretien.

Après cet âge la subvention d'entretien doit se transformer s'il y a lieu soit en subvention d'études soit en subvention d'apprentissage. Les familles dont les enfants sont âgés de moins de 13 ans et qui perçoivent actuellement une subvention trimestrielle d'entretien payée par l'entremise de M. le Percepteur n'ont pas à faire une nouvelle demande.

Les familles nécessiteuses dont les enfants ont dépassé l'âge de 13 ans et qui désirent percevoir pour eux soit une subvention d'études soit une subvention d'apprentissage suivant le cas doivent envoyer d'urgence une demande écrite à l'Office Départemental des Pupilles de la Nation 18, rue Boissy d'Anglas, à Lille.

ÉTAT-CIVIL. — Naissances. — Marcel Trehu, rue du Mouveau [illegible]. — Suzanne Declercq, rue des [illegible], 36. — Marie-Madeleine Henno, rue d'Audenarde, 56. — Renée Dassonville, rue Couteau, 15. — Joseph Blain, rue Thiers, 74.

Publications. — Victor Molard et Marie Delmarquette. — Camille Vervacke et Hélène Huquet. — Georges Debuequoy et Suzanne Vanmackelberg.

WASQUEHAL

ARRESTATION D'UN DÉSERTEUR. — Auguste Lenglé, 35 ans, menuisier, déserteur en temps de guerre, du 10e de ligne, condamné pour ce motif à 3 ans de travaux forcés par le Conseil de guerre de Pau, renvoyé au front avec le [illegible], et déserteur pour la seconde fois, a été arrêté hier par la gendarmerie, à l'Energie Electrique, où il avait trouvé un emploi.

MOUVAUX

ARRESTATION. — Pour vol, voies de fait et outrages envers un magistrat dans l'exercice de ses fonctions, le nommé Jules Dejonghe, 20 ans, manœuvre, a été arrêté hier et déféré au parquet.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

HAUBOURDIN

QUADRUPLE CHUTE EN BAS D'UN ÉCHAFAUDAGE

La Société Industrielle d'Entreprises, 51, rue de Rome, à Paris, construit à Haubourdin, rue de Seclin, une centaine de maisons ouvrières, et emploie pour ce faire un certain nombre de maçons et manœuvres.

Le 20 janvier, vers 8 heures et demie du matin, quatre de ceux-ci étaient juchés sur un échafaudage à environ deux mètres cinquante de hauteur, lorsque brusquement, et pour une cause restée inconnue, celui-ci se brisa, entraînant dans sa chute, les quatre ouvriers.

Il n'y a heureusement aucun accident grave à déplorer. Lomay Noël, 81, rue Saint-Charles, à La Madeleine, est atteint de contusion lombaire droite et du genou gauche ; Vanisseghem Jean, rue d'Atras, cour Wallart, à Lille, de contusion du dos et de plaies aux genoux ; Vanisseghem Pierre, de contusion thoracique droite, et de plaies aux genoux ; et Dupont Oscar, rue J.-B.-Clément, à Thumesnil, de contusions multiples avec plaies et gonflement de diverses régions du corps et du pied gauche. Tous quatre devront se soigner pendant trois semaines, sauf complications.

RONCHIN

PERCEPTION. — Les rôles de droits d'épreuve ou de vérification des appareils à vapeur pour le second trimestre de l'exercice 1920 sont entre les mains du percepteur de Lille (extra muros), rue Saint-Gabriel, où ils peuvent en prendre connaissance.

TEMPLEUVE

FUNÉRAILLES CIVILES

Vous êtes prié d'assister aux funérailles civiles de Mme Duponcholle, décédée à Templeuve le 20 janvier 1921, à l'âge de 34 ans, épouse de M. Charles Duponcholle, cantonnier à la Compagnie du chemin de fer du Nord.

Assemblée à la barrière de la Baille, à 3 heures de l'après-midi.

Qu'on se le dise !

Les GALERIES LILLOISES, 43 à 49, rue Nationale, Lille, acceptent en paiement les Bons d'Achats de la Reconstitution. 9061.

MARCQ-EN-BARŒUL

SYNCOPE. — Miss Baekers, dame de la Croix-Rouge, prise de syncope rue du Buisson, a été transportée à l'hospice. Rien de grave.

EMMERIN

LE MAGOT ENVOLÉ

Ceci est une petite histoire de trésor caché qui finit mal. M. Hippolyte Dubus, 54 ans, est un brave travailleur qui demeure 5, rue Lebourg.

Ayant réalisé quelques petites économies, — 250 francs — il crut bien faire de les cacher sous le plancher de son appartement, au 1er étage.

Avant-hier, en l'absence de l'ouvrier, on vint réparer le plancher de la chambre. Mme Dubus, qui ignorait l'existence du petit trésor, laissa faire.

Rentrant chez lui, le soir, M. Dubus eut la désagréable surprise de constater... que le magot était disparu.

Un des ouvriers qui travailla longtemps seul dans la chambre, interrogé par la gendarmerie, jura par la vertu de ses ancêtres qu'il n'était pour rien dans la disparition des écus de M. Dubus.

Effectivement, on n'a aucune preuve du contraire et, jusqu'à nouvel ordre, il ne sera pas inquiété. Ce qui est certain, par exemple, c'est que le magot est envolé. On enquête.

HAZEBROUCK

SECOURS AUX CHOMEURS. — Des secours en nature seront distribués par le Bureau de Bienfaisance tous les samedis, de 14 à 16 h., aux personnes nécessiteuses atteintes par le chômage, qui auront sollicité et obtenu leur admission sur la liste spéciale.

Les demandes devront être formulées à la Mairie (1er bureau) et être appuyées du livret de famille et d'un certificat de chômage.

QUI A PERDU ? — Un porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent a été trouvé rue de la Clef, près du P. N., par Mlle Demailly, employée au chemin de fer, demeurant route de Borre. Cette personne a déposé sa trouvaille au commissariat de police. Nos félicitations pour cet acte de probité.

DUNKERQUE

POUR LA C. G. T. QUAND MÊME !

L'Union des Syndicats de Dunkerque, voulant apporter son appui aux protestations qui se manifestent partout contre la dissolution de la grande organisation ouvrière, invite ses adhérents, par l'affiche dont le texte suit, à venir rendre plus grande l'expression de leur indignation et leur volonté de résistance :

UNION DES SYNDICATS OUVRIERS DE DUNKERQUE

Aux Travailleurs Dunkerquois,

La dissolution de la C. G. T. est un coup de force contre les organisations ouvrières.

Nous ne sommes nullement surpris de cette tentative de la bourgeoisie, pour briser l'outil de la libération que les travailleurs se sont forgé.

Elle nous montre avec cynisme le cas qu'elle fait de la légalité, lorsqu'elle est prise de peur, quand elle craint pour sa sécurité.

C'est logique ! Mais ce qui n'est pas moins logique pour nous, travailleurs, c'est de maintenir la C. G. T. debout envers et contre tous, en dépit de la volonté gouvernementale, en dépit des juges qui ont prononcé par ordre la dissolution.

La C. G. T. ne peut être frappée de dissolution par le Pouvoir contre votre volonté, elle doit survivre, elle survivra, toujours plus forte, et plus agissante. Il n'est pas de bon plaisir gouvernemental, il n'est pas de jugement de tribunal, qui puissent briser le bloc de forces ouvrières françaises.

Travailleurs de Dunkerque,

Quelles que soient vos conceptions, vous vous devez de répondre à cet attentat, en vous serrant plus que jamais autour de l'organisation syndicale qui est en danger.

Pour protester contre ce coup de force, pour affirmer hautement votre attachement à la C. G. T., vous assisterez en masse à l'ASSEMBLÉE SEMESTRIELLE qui aura lieu le dimanche 6 février à 10 heures précises, salle l'Avenir, avec le concours d'un délégué de la C. G. T.

La Confédération Générale du Travail est dissoute ! Vive la Confédération Générale du Travail !

Les Syndicats adhérant à l'Union : Alimentation, Bâtiment, Cheminots, Ouvriers du Port, Employés de Commerce, Habillement, Enseignement, Métallurgie, Inscrits Maritimes, Tordeurs d'huile, P. T. T., Services municipaux, Tramways, Textile, Tonneliers, Typographes, Petite Batellerie.

CHEZ LES BATELIERS

Des parjures sont conspués

Une manifestation des mariniers syndiqués a eu lieu hier vendredi, vers midi, à l'Ile Jeanty, devant les bélandres de la Compagnie Sania.

Cette manifestation avait pour objet de protester contre la conduite de quelques syndiqués — cinq ou six — qui, parjures à la foi donnée à l'Assemblée de vendredi 14 janvier, sont passés du côté des Compagnies qu'on ne veut pas admettre comme affréteurs au bureau de tour.

Tribune Politique

PARTI SOCIALISTE (S. F. I. O.)

Le Congrès de la Fédération du Nord

Nous avons l'honneur de vous faire connaître qu'un Congrès de la Fédération se tiendra DIMANCHE 30 JANVIER, à 10 heures précises du matin, salle des répétitions de la coopérative l'Union, 147, rue d'Arras, à Lille (car C).

L'ordre du jour est arrêté comme suit :

I. — APRÈS TOURS :
  A) La situation dans le département. Rapporteur : SALENGRO ;
  B) Le Socialisme en France. Rapporteur : LEBAS.
II. — La Conférence de Vienne. Rapporteur : Jean LONGUET.
III. — Le Congrès de Livourne. Rapporteur : Paul FAURE.
IV. — Nomination de la Délégation au Conseil National.
V. — Election de la Commission administrative.

A l'exclusion des Communistes, qui fondent un nouveau Parti, ce Congrès groupera toutes les sections fidèles au Pacte d'Unité, aux Statuts, au programme du Parti de Guesde, de Jaurès et de Vaillant, à la section française de l'Internationale ouvrière.

Participeront aux travaux de la journée toutes les sections fidèles au vieux Parti, sur la base des cartes prises le 24 janvier 1921. Les militants des communes où les commandes n'auront pu être faites sont invités à signaler leur cas au citoyen SALENGRO, 87, rue Esquermoise, à Lille, qui, en accord avec notre C. A. se prononcera sur leur participation.

Les secrétaires enverront, au plus tard le 28, les noms des délégués au siège de la Fédération. Ainsi, en temps utile, le Secrétariat pourra établir la carte que leur délivrera le contrôle. Les sections qui n'auront pas pu, à la date indiquée, nous aviser de leur participation, devront remettre à leurs représentants un mandat en bonne et due forme pour leur permettre d'entrer au Congrès.

Plus que jamais, citoyens, unissez-vous dans notre vieille Fédération pour la lutte contre la Réaction et le Capitalisme !

Vive l'Internationale Ouvrière !

Vive le Parti socialiste !

Le Secrétariat,
H. DELORY, J. LEBAS, R. SALENGRO.

Section de Ronchin. — La section de Ronchin du Parti Socialiste s'est réunie en assemblée générale le 16 janvier à son siège estaminet Flinois.

Membres présents : 29 sur 105 inscrits.

Après un débat mouvementé auquel prit surtout part le citoyen Fourdrignier qui attaqua l'ancien parti, 3 tendances se sont rencontrées : la 1re pour la 3e Internationale, 12 voix ; la 2e pour le vieux parti, 11 voix ; la 3e pour rester momentanément autonome en se basant sur les déclarations de la Fédération du Jura, 6 voix.

Le citoyen Fourdrignier ayant obtenu 12 voix contre 17 pour les 2 autres motions a choisi de suite 4 délégués parmi les 12 pour le prochain Congrès Communiste.

A noter qu'un grand nombre d'élus n'assistaient pas à la réunion (3 conseillers sur 15).

SECTION D'HELLEMMES

Tous les camarades de la section restés fidèles au vieux Parti et au pacte d'unité sont instamment priés d'assister à la réunion qui aura lieu le samedi 22 janvier, à 7 heures du soir, salle Tribout, angle des rue Ghesquières et Jules Ferry.

Ordre du jour : Nomination de la Commission. — Causerie par un camarade. — Questions diverses.

Le Comité provisoire.

P. S. — Les camarades qui ne pourraient assister à la réunion sont invités à envoyer leur adhésion au camarade Tribout, rue Ghesquière, à Hellemmes.

LOOS

Les membres de la section de Loos du Parti Socialiste sont instamment priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche 23 janvier à 9 h. 30 du matin au siège, chez Gery Roels, 30, rue de l'Egalité.

Le secrétaire : GERY Roels.

SECTION DE LOMME. — Dimanche 23 janvier, à 5 heures, dans la grande salle Dereuse, assemblée générale de la section.

LA COMMISSION.

SECTION DE PHALEMPIN. — Les membres de la section du P. S. sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu dimanche 23 courant, à 5 heures du soir précises, au siège, chez le camarade Testelin.

Ordre du jour : Compte rendu moral et financier ; Renouvellement de la Commission administrative ; Désignation de deux délégués pour le Congrès fédéral du 30 courant ; Distribution des cartes 1921.

NOTA. — C'est toujours avec plaisir que nous recevons les nouveaux adhérents.

Pour la section : P. FAVIER.

PARTI SOCIALISTE (S. F. I. C.)

SECTION DE LILLE

Le Comité de Moulins-Lille (S. F. I. C.) invite les membres de la section lilloise voulant suivre la discipline et donner leur adhésion aux décisions prises au Congrès de Tours à assister à la réunion qui aura lieu le 23 courant, à 7 h. 1/2 du soir, au siège du Comité, 177, rue d'Arras, où les adhésions sont reçues.

Ordre du jour : « Nomination des délégués pour la Commission administrative et le Congrès du 30 janvier. »

Théâtres, Cinémas & Concerts

Théâtre municipal

Aujourd'hui, samedi : LAKMÉ, opéra-comique de Léo Delibes, avec Mlle Mathieu-Lutz, M. Lancelin et Fernand Baer. — Rideau à 8 heures 30.

— Dimanche, en matinée : LES OUVRIERS, d'Eug. Manuel et MAMZ'ELLE NITOUCHE, opérette.

— Dimanche soir, dernière du BARBIER DE SÉVILLE avec les mêmes interprètes.

On commencera par : LES OUVRIERS.

— Lundi : LA JOUEUSE D'ORGUE, grand drame.

— Prochainement, création à Lille de LA MARRAINE DE L'ESCOUADE, opérette en 3 actes.

THEATRE DE L'UNION

TOUS LES JOURS A 7 HEURES 1/2

DIMANCHE, JEUDI ET FÊTES

MATINÉES A 2 h. 1/2 — SOIRÉES A 7 h. 1/2

Omnia Pathé

RUE ESQUERMOISE et RUE DE PAS

Tous les soirs, Représentation à 8 h. — Tous les jours (sauf le vendredi), Matinée à 3 h. 1/2.